

Déclaration Cfdt PSTE Instance Nationale de Concertation Maladie du 4 octobre 2024

Le mercredi 18 septembre 2024, la Direction générale de la CNAM a adressé aux élus du CSEC de la CNAM le projet de transformation du service médical.

La **CFDT** demandait dès le mois de juin que l'employeur fasse part aux organisations syndicales des orientations qu'il entendait donner à ce projet. L'employeur annonçait l'hypothèse d'un 5^{ème} scénario et précisait que rien n'était figé.

Aujourd'hui, la **CFDT** considère que le projet n'a pas été coconstruit avec les DRSM. Encore moins avec les organisations syndicales... En effet, pour la **CFDT**, la phase de concertation et d'écoute mise en place de mi-mai à mi-juillet, seulement 2 mois, est loin d'être suffisante. Par ailleurs, la CNAM s'est bornée à informer les organisations syndicales lors de cette phase d'écoute plutôt que de les associer à la construction du projet.

Les salariés des DRSM se sentent brutalisés par ce calendrier qui est beaucoup trop contraint. **La CFDT considère qu'il est primordial de laisser le temps nécessaire au dialogue social dans ce projet de grande ampleur.**

La **CFDT** a besoin de connaître dès à présent, **le périmètre de l'accord de transition au niveau de la CNAM, le périmètre de l'accord d'accompagnement par l'UCANSS et leurs calendriers respectifs.** La **CFDT** participera activement et sans concession à l'intégralité de ces réunions.

Les salariés attendent des réponses à leurs questions et préoccupations. La **CFDT** demande que la CNAM leur réponde rapidement.

Vous l'aurez compris, Monsieur Fatôme, la CFDT ne donne pas blanc-seing à votre projet de transformation.

Dans un premier temps, la **CFDT** revendique :

- de laisser le temps nécessaire pour conduire un dialogue social respectueux ;
- d'apporter des garanties sur le respect du secret médical ; sur l'indépendance technique des avis médicaux : nous demandons que les médecins chefs d'échelon (futurs directeurs médicaux) aient une double évaluation : de la part du directeur d'une part et de la part de la Cnam d'autre part (comme pour les directeurs comptables et financiers- DCF- qui ont cette double évaluation locale et du DCF national) ;
- de garantir aux salariés qu'il n'y aura pas un affaiblissement de leurs missions/responsabilités ; qu'ils ne seront pas positionnés sur une mono-activité si ce n'est pas leur choix ;
- de négocier un accord de transition protecteur pour l'ensemble des salariés, porteur d'opportunités telles que, par exemple, les mobilités fonctionnelles, inter organismes ou géographiques pour celles et ceux qui le souhaitent ; permettant la possibilité de quitter l'institution sans pour autant démissionner ; permettant l'accompagnement des salariés par les élus et les délégués syndicaux jusqu'au bout du processus.

La CFDT continuera à agir en syndicat responsable pour préserver les intérêts de toutes les salariées et de tous les salariés.

Il est grand temps, Monsieur Fatôme, que le **dialogue social reprenne la place qui lui est due dans ce projet de transformation**, au-delà des obligations de consultation légales et en collaboration participative avec les salariés et les organisations syndicales.

Le 4 octobre 2024